

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2014/75 - Bibliothèques - 3231**  
**Partenariat Département-communes dans le cadre du festival**  
**Médiason 67**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide la mise en oeuvre d'un partenariat Département/communes dans le cadre du festival Médiason 67. Ce partenariat consiste en la tenue de concerts dans les bibliothèques et médiathèques des communes et/ou EPCI qui ont choisi de participer soit : Barr, Benfeld, Brumath, Drusenheim, Erstein, Gries, La Broque, Marlenheim, Marckolsheim, Monswiller, Sarre-Union, Seltz, Sultz-sous-Forêts et Vendenheim ;
- décide la prise en charge par le budget départemental du coût du concert, des frais de SACEM, de la communication ;
- adopte la convention type à conclure avec les communes concernées, jointe en annexe ;
- autorise le président du Conseil Général à signer les conventions avec les communes précitées dans le cadre du festival Médiason 67.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL